

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 12
Votants : 47
Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Fonds de concours pour la Commune d'AUBENAS. Travaux rue de l'église

Vu la délibération N° 27092018-20 du 27 septembre 2018, concernant la convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la rue de l'église et de cofinancement de l'opération,

Ladite convention prévoyait que

- dans le cadre des travaux de la rue de l'église, décidés de concert avec la commune d'Aubenas, la CCBA et la ville d'Aubenas financeraient chacune 50 % du coût global HT de l'opération net des subventions encaissées par chacune des parties.
- un bilan global serait effectué en 2019 à la clôture de l'opération pour établir l'équilibre financier définitif de l'opération et préciser le montant de la participation résiduelle à la charge de l'une ou l'autre des parties qui s'y oblige.

Le bilan a donc été effectué et il en ressort que la CCBA doit verser un fonds de concours de 25 350,61 € à la Commune d'AUBENAS afin que cette opération soit supportée à part égale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 25 350,61 € à la Commune d'AUBENAS.

Cette dépense sera imputée au compte 2041412

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191217-DEL17122019-31-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019